

ARRÊTÉ N° ARR_2023_1187_ART_RD_905_PARCEY

Portant réglementation de la circulation
Sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD DOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;

VU le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef de Mission Circulation Exploitation Sécurité Conseil départemental du Jura ;

VU la demande du 11 septembre 2023 de l'entreprise NEXTROAD, domiciliée 4, Rue Robert Schuman à 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, représentée par M. Romain COLLOT ;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons de sécurité des usagers et du personnel de l'entreprise, il convient de réglementer la circulation sur la RD 905 pendant les travaux de carottages de chaussées sur l'ouvrage d'art autoroutier en bordure de chaussée sur le territoire de la Commune de PARCEY ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 La circulation sur la **RD 905** sera réglementée de la façon suivante :

Période	Du mercredi 20 septembre 2023 à 08h00 au vendredi 29 septembre 2023 à 18h00 (soit dix jours calendaires)
Localisation	Du PR 14+1361 au PR 14+1398 (à proximité du pont au dessus de l'A39)
Restrictions	Alternat par piquets K 10 (schéma ci-joint) sur une longueur maximale de 500 m. Limitation de la vitesse à 50 km/h au droit du chantier mobile.

ARTICLE 2 La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par les soins de l'entreprise NEXTROAD sous le contrôle de l'Agence Routière de DOLE.

ARTICLE 3 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 Mme la Directrice Générale des Services du Département, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie et l'entreprise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr>, et dont ampliation sera adressée à M. le Maire de PARCEY, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté, et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

ARTICLE 5 Le bénéficiaire est informé qu'il bénéficie d'un droit de consultation et de rectification des données personnelles qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de DOLE, chemin de la Fenotte – 39100 DOLE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Signature de l'arrêté



Envoyé en préfecture le 15/09/2023

Reçu en préfecture le 15/09/2023

Publié le 15-09-2023

ID : 039-223900010-20230915-ARR_2023_1187-AR



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1
Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa
N° 14024*01

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : TISSANDIER Prénom : Jérôme
Dénomination : Nextroad TPI Rhône Alpes Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011
Chez Sogelink
Code postal 6 9 1 3 4 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France
Téléphone 0 4 7 2 8 8 3 0 5 9 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : nr-tpi-ra-d@demat.sogelink.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : NEXTROD - COLLOT Prénom : Romain
Adresse Numéro : 4 Extension : Nom de la voie : Rue Robert Schuman
Code postal 2 1 8 0 0 Localité : CHEVIGNY ST SAUVEUR Pays : FRANCE
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : rcolot@nextroad.com

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : D905
Code postal 3 9 1 0 0 Localité : PARCEY

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Carottages de chaussées sur la voie portée par l'ouvrage
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁶⁾ :
Date prévue de début des travaux : 2 0 0 9 2 0 2 3 Durée des travaux (en jours calendaires) : 1 0

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 1 0 Date de début de réglementation 2 0 0 9 2 0 2 3
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁶⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler Véhicules légers poids lourds Stationner véhicules légers poids lourds Dépasser véhicules légers poids lourds Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : DARDILLY CEDEX

Le : 1 1 0 9 2 0 2 3

Nom : TISSANDIER Prénom : JEROME Qualité :





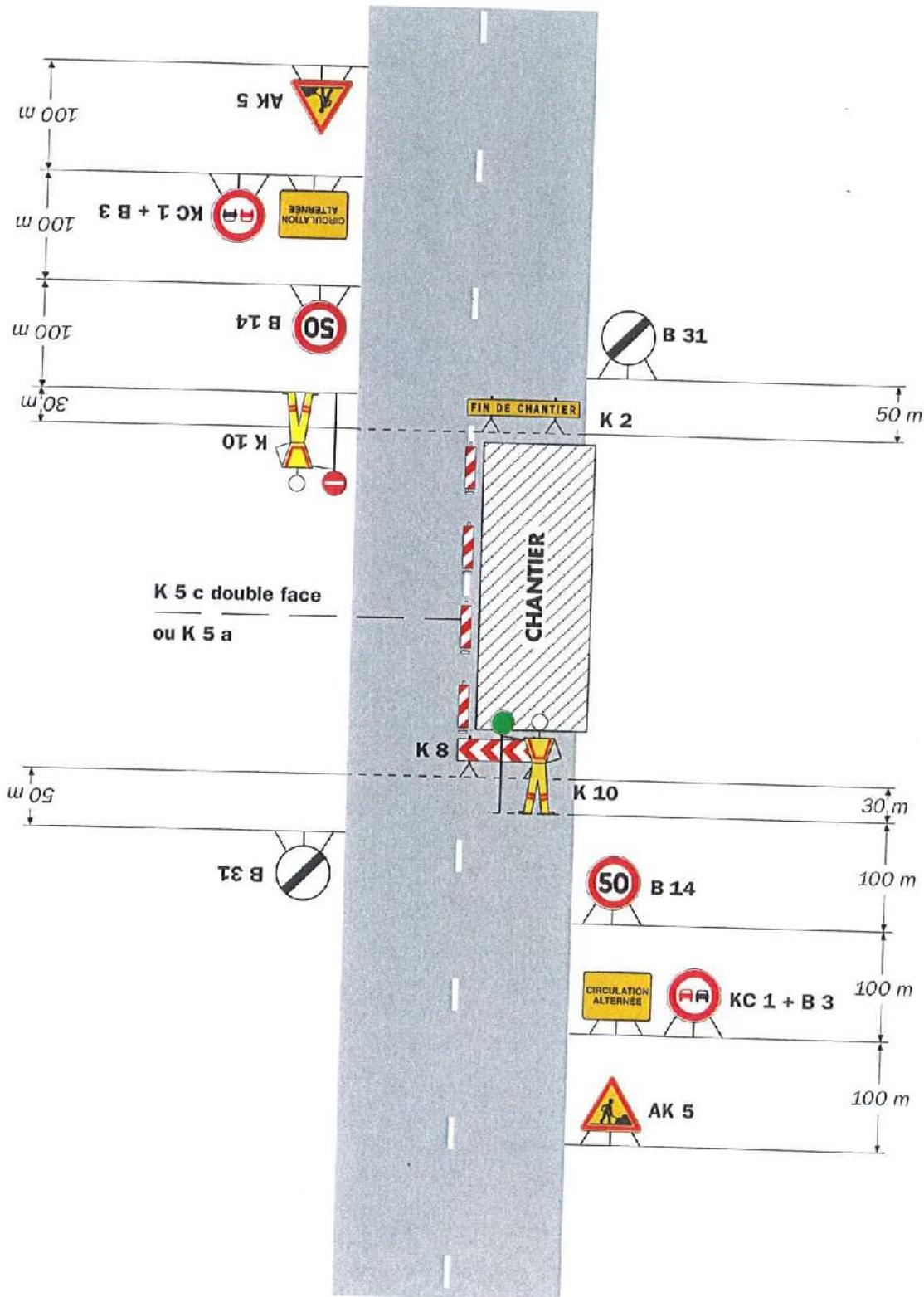
(47.029902 5.465563);(47.029164 5.460550);(47.027725 5.462026);(47.026040 5.465477);(47.026005 5.466816);(47.026216 5.466670);(47.027316 5.468369);(47.029902 5.465563);



Chantiers fixes

Alternat par piquets K 10

Circulation alternée
 Route à 2 voies



Remarque(s) :

- Dispositif applicable uniquement de jour et sous certaines conditions : Cf. Signalisation temporaire - Les alternats.

- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h peut éventuellement être intercalé entre les panneaux AK 5 et KC 1.